

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 18-02170 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : DICKSON PTL

465 Rue des chartinieres

01120 DAGNEUX

FRANCE

MARQUE COMMERCIALE: 4539

DESCRIPTION SOMMAIRE: Tissu 100% fibres de verre avec enduction polyuréthane sur les deux faces.

Masse surfacique nominale : 455 g/m² ± 25 g/m²

Epaisseur mesurée : environ 0.4 mm

Coloris: Gris

RAPPORT D'ESSAI : N° 18-02170 _{E1-V1} du 17 août 2018

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)

CLASSEMENT: M 0

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 17 août 2018

Sophie GUINAMAND Ingénieur Tests et Essais

guinaman

Jean-Marc ORAISON
Responsable Règlementation Feu